

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École centrale de Marseille

NOR : ESRS2407489V

Avis

MESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'École centrale de Marseille sont déclarées vacantes au 1er novembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis (**le cachet de la poste faisant foi**), à M. le directeur général des services de l'École centrale de Marseille, pôle de l'étoile, technopôle de Château-Gombert, 38, rue Frédéric-Joliot-Curie, 13451 Marseille Cedex 20, ainsi que par courrier électronique à : dgs@centrale-med.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article L. 122-2 du Code général de la fonction publique.

Les candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction stratégie et qualité des formations - département qualité et reconnaissances des diplômes (Dgesip A1-5) par courrier électronique à : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.

Bulletin officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2024/Hebdo14/ESRS2407489V>